



RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION CHALLENGE FÉMININ DE L'EURE

Article 1 : Organisation et Objectif

Le Comité Départemental de Tennis de Table de l'Eure organise une compétition à destination exclusive du public féminin. Cette épreuve a pour objectif principal de promouvoir et de dynamiser la pratique du tennis de table féminin dans le département, à travers une formule conviviale et adaptée à tous les niveaux.

Article 2 : Conditions de Participation

L'épreuve est ouverte à toutes les joueuses répondant aux critères suivants :

- Être titulaire d'une licence (Compétition ou Promotionnelle/Loisir) délivrée au titre de la saison en cours par un club affilié au Comité Départemental de l'Eure.
- Toutes les catégories d'âge sont acceptées (des benjamines aux séniors/vétérans).
- Tous les classements sont admis (des débutantes aux joueuses classées).

Article 3 : Déroulement et Calendrier

La compétition est composée de **5 tours indépendants** répartis sur l'ensemble de la saison sportive.

- **Indépendance des tours** : Une joueuse peut s'inscrire à un seul tour, plusieurs tours ou la totalité du circuit. Aucun classement général cumulatif ne conditionne l'accès aux tours suivants.
- **Inscriptions** : Les inscriptions s'effectuent tour par tour par mail auprès de la commission féminine : feminines@cdtt27.fr
- **Dates 2026/2027** : le dimanche 27 septembre 2026, le dimanche 10 janvier 2027, le samedi 13 février 2027, le dimanche 2 mai 2027 et le dimanche 13 juin 2027
- **Lieu** : communiqué lors de l'ouverture des inscriptions du tour

Article 4 : Formule de Jeu et Tableaux

Afin de garantir un maximum des rencontres équilibrées, un tableau sera réservée aux joueuses loisirs. Les licenciées compétition seront réparties dans des tableaux par classement en fonction du nombre de joueuses pour garantir un minimum de 4/5 matchs par tour.

Les joueuses de chaque tableau seront réparties en poule de 3, à l'issue des poules, un tableau à classement intégral sera organisé.

Les rencontres se disputent au meilleur des 5 manches (11 points).

Pour les licences compétition, les résultats seront remontés dans Spid.

Article 5 : Dotations et Récompenses

Chaque tour fait l'objet d'un classement distinct et donne lieu à une remise de prix :

- **Récompenses par tour** : Des lots, coupes ou médailles sont attribués aux premières de chaque tableau à l'issue de chaque journée.
- Un temps convivial (pot de l'amitié) clôture chaque tour afin de favoriser la convivialité entre l'ensemble des participantes et les accompagnateurs.

Article 6 : Matériel et Tenue

- Les rencontres se jouent selon les règles officielles de la FFTT.
- La tenue sportive est obligatoire (maillot, short ou jupe, chaussures de salle à semelles non marquantes). Les balles sont fournies par l'organisation.

Article 7 : Arbitrage et Esprit Sportif

- L'arbitrage des rencontres est assuré par les joueuses du tableau en auto-arbitrage ou sous la responsabilité du juge-arbitre désigné par le Comité.
- La compétition est placée sous le signe du fair-play, du respect et de l'encouragement de la pratique féminine.

Article 8 : Droit à l'Image et Application

Les joueuses autorisent le Comité Départemental à fixer, reproduire et diffuser leur image (photos et vidéos) réalisée lors des différents tours, sur ses supports de communication officiels (site internet, réseaux sociaux...) à des fins non commerciales. Le fait d'inscrire une joueuse vaut acceptation du présent règlement. Le Comité Départemental se réserve le droit de modifier le déroulement des tableaux pour le bon déroulement de la compétition.